

SOUS-TRAITANCE SUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

Sécuriser les relations et prévenir les risques de défaillance

1 JOUR, 7 HEURES

MARCHÉS PUBLICS ET
PRIVÉS

CODE : IC29

Objectifs de la formation

Utiliser efficacement la réglementation relative à la sous-traitance dans les marchés de travaux publics et privés

Gérer les relations financières avec les sous-traitants

Identifier les mesures pratiques à adopter en cas de défaillance d'un intervenant sur le chantier

Intégrer la loi du 10 juillet 2014 sur la lutte contre la concurrence sociale déloyale dans ses pratiques

Animée par

- JABLONSKI Frédéric
Avocat,
BARREAU DE LILLE

Public concernés

- Agents et cadres du secteur public amenés à rédiger, passer et exécuter des marchés publics ; Aménageur public ou privé ; Promoteur immobilier ; Architectes ; AMO, MOD ; Conducteur de travaux ; Facility managers ; Ingénieur chargé d'opération dans des BET

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 895,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 960,00 €HT

SOUS-TRAITANCE DANS LES MARCHÉS PRIVÉS DE TRAVAUX

Définir la sous-traitance, le sous-traitant de second rang, la cotraitance

Comment accepter le sous-traitant et agréer ses conditions de paiement

- Intégrer les modalités de temps et de forme liées à la demande de l'entrepreneur
- Cerner les obligations issues de l'article 14-1 de la loi du 31/12/1975 et les extensions du champ d'application de l'article 14-1
- Appréhender les différentes formes de l'acceptation expresse

- Connaître la jurisprudence
 - Mesurer les effets du refus d'acceptation
-

Contrôler la régularité du sous-traitant au regard du droit du marché du travail

- Définir le travail dissimulé
 - Vérifier l'absence de travail dissimulé chez le sous-traitant
 - Surveiller l'emploi de travailleurs étrangers
-

Gérer le retrait d'agrément

- Quelle est la forme du retrait d'agrément (exprès, tacite)
 - Cerner les conséquences du retrait
-

Concilier nantissement du marché et sous-traitance

- Qu'est-ce que le nantissement par l'entrepreneur principal et l'agrément
 - Cerner l'importance de l'ordre des opérations
-

Préserver ses intérêts en cas de défaillance d'un intervenant au chantier

- Cerner l'impact des procédures issues de la loi de 1985 sur le redressement judiciaire
 - Adopter des mesures en cas d'abandon de chantier
-

Intégrer toute l'importance des garanties de paiement du sous-traitant

- Analyser le cas de la suppression du paiement direct par la loi MURCEF
 - Identifier les limites de la délégation de paiement
-

Résoudre les conflits entre les différents créanciers de l'entrepreneur défaillant

SOUS-TRAITANCE DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Assimiler l'actualité législative et réglementaire de la sous-traitance au sein des marchés publics

- Quelques rappels : bien identifier le sous-traitant direct, l'entrepreneur général, la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, le conducteur d'opération, le sous-traitant indirect
 - Maîtriser la relation contractuelle triangulaire
-

Intégrer les nouveautés du code de la commande publique

Cerner les interdictions et limitations de la sous-traitance en marchés publics

- Savoir quand la sous-traitance est interdite : marché de fournitures, sous-traitance totale
 - Distinguer et savoir utiliser la sous-traitance et la co-traitance
-

Que recouvre l'acceptation du sous-traitant direct et indirect

- Obtenir l'agrément de ses conditions de paiement
- Bien définir les notions de paiement direct, d'avance et d'acompte
- Traiter le cas des travaux supplémentaires

Traiter les garanties de paiement dans le cas d'un sous-traitant indirect

Dates

Classe virtuelle	Lyon	Marseille	Paris
19/06/2023	12/09/2023	12/09/2023	13/09/2023
			08/11/2023

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.